

Décision du Maire

N° 2026-110

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : GARAGE N° 13 SITUE RUE DIDEROT – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MONSIEUR MARIE FREDERIC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 5 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Monsieur MARIE Frédéric a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé rue Diderot ;
- Considérant que le garage n° 13 situé rue Diderot est disponible ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard a proposé à Monsieur MARIE Frédéric de louer le dit garage à partir du 27 août 2026, en versant un loyer trimestriel de 126,00 euros conformément à la délibération n° 2025-15.12-12 ;
- Considérant que Monsieur MARIE Frédéric a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer un contrat de location avec Monsieur MARIE Frédéric aux conditions suivantes :
 - Date d'effet : 27 août 2026
 - Loyer trimestriel : 126,00 euros TVA inclus

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le jeudi 27 Aout 2026

Le Maire
**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**



Déposée en Sous-Préfecture le : 28/08/2026

Eddie STAMPONE

Affichée le : 28/08/2026